



Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois

Appel à candidatures artistiques pour la résidence dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle du Perche Sarthois – année 2024-2025 en lien avec le projet « Musique et patrimoine en Perche Sarthois »

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois est une émanation du Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois. Il regroupe trois communautés de communes de l'est du département de la Sarthe (Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille) soit 75 communes et 73502 habitants.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 1998, le Perche Sarthois développe des actions de valorisation du patrimoine à des fins touristiques et culturelles. Dans ce cadre, il travaille à la mise en place de projets transversaux sur le territoire en lien avec les acteurs culturels et artistiques afin de tisser des liens entre passé et présent, entre héritage, témoignage du passé et création contemporaine.

Dans le cadre du renouvellement de sa convention Pays d'art et d'histoire en 2017, le Perche Sarthois s'est engagé à poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Pour ce faire, il a notamment mis en oeuvre un Contrat Local d'Éducation artistique et Culturelle (CLEAC) entre 2021-2024 et s'est engagé dans un second CLEAC pour la période 2024 - 2027.

Après plusieurs résidences artistiques alliant création et médiation culturelle dans les domaines des arts plastiques, du cinéma d'animation, de la photographie, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois souhaite proposer au public du territoire et en priorité aux jeunes, **un projet culturel alliant la découverte du patrimoine ainsi que la musique et le chant lyrique des XIXe et début XXe s.**, en lien avec l'accueil en résidence d'un artiste ou d'un collectif d'artistes musicien et/ou chanteur lyrique.

Une résidence territorialisée de création et de médiation culturelle sur la musique et le chant

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation culturelle sur le thème de la musique et du chant.

Cette résidence est destinée à des artistes professionnels en devenir ou confirmés. Le projet de création est libre mais pourra s'appuyer sur les ressources du territoire du Perche Sarthois et devra faire l'objet d'une restitution finale.

L'artiste doit avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes de médiation et de s'impliquer pleinement dans cette **résidence de territoire (2 mois de résidence non consécutifs entre janvier et juillet 2025)**.

Thème proposé : « Musique et patrimoine en Perche Sarthois »

La proposition de cette thématique s'inscrit dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la naissance d'Hélène Bertaux (1825-1909), sculptrice qui s'est engagée pour la reconnaissance des femmes artistes avant de se retirer à la fin de sa vie, dans son château de Saint-Michel-de-Chavaignes (commune du Perche Sarthois).

Aussi, nous souhaitons proposer un projet qui permettrait de faire découvrir au public du territoire, principalement aux jeunes, la musique et le chant lyrique de cette période.

L'approche créative de l'artiste ou du collectif d'artistes devra entrer en résonance avec l'ensemble du projet d'éducation artistique et culturelle imaginé par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois¹ à partir des ressources documentaires et humaines du territoire. Ainsi, une attention particulière devra être portée aux créatrices ainsi qu'aux ressources locales (partitions musicales – fonds du château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, planches de l'opéra Garnier conservées dans le fonds ancien de la médiathèque de Saint-Calais, œuvres de Tristan Klingsor en lien avec la maison de l'artiste à Saint-Maixent, propriété privée de M.Mme Copleutre valorisée par l'Association des Amis de Tristan Klingsor). Des liens pourront également être tissés avec les acteurs locaux du territoire dont les objectifs sont liés à ces thématiques, principalement le Comité Mains d'Art de Saint-Michel-de-Chavaignes, organisateur de la commémoration du bicentenaire de la naissance d'Hélène Bertaux du 4 au 20 juillet 2025 et l'association des Festins Lyriques à Torcé-en-Vallée.

Période et durée

L'artiste ou le collectif d'artistes sera présent sur une **durée totale de 8 semaines**.

Ces 40 jours seront repartis entre création et médiation auprès des publics.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2024-2025, principalement entre janvier et juillet 2025. Les périodes effectives de résidence seront réparties et définies en fonction, entre autre, du projet pédagogique, en accord avec l'artiste ou le collectif d'artistes et les porteurs du projet.

Modalités de mise en œuvre

Après son recrutement, en amont de la période de résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes participera à une rencontre au cours de laquelle il présentera son travail, sa démarche artistique et sa proposition pour la résidence. Cette rencontre associera les acteurs éducatifs du territoire concerné ainsi que les acteurs culturels locaux.

Cette rencontre prendra la forme d'une journée de formation/rencontre à destination des enseignants dont les classes participeront au projet. Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée en partie par l'artiste et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence et d'inscrire leur propre travail en complément ou préparation du projet.

Après immersion sur le territoire, l'artiste devra préciser ses propositions de médiation culturelle (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes) à la collectivité pour échange et validation définitive ainsi que son projet de création artistique.

1 Voir le projet annexé à ce document. Il s'agit du document transmis aux établissements scolaires du territoire début juillet afin d'informer les enseignants et de susciter les candidatures des écoles, ce projet pourra évoluer en fonction de l'artiste ou collectif d'artistes retenu.

Médiation et création

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation dont la médiation devra représenter au moins 50 % du temps de résidence.

Le.a candidat.e (ou les candidats.es) devra donc intégrer à sa demande différentes propositions de médiation artistique et culturelle qu'il sera en capacité de mettre en œuvre.

Ces actions de médiation viseront un **public d'enfants de cycle 3 (classes de CM1 ou CM2)** mais pourront également s'adresser à un public plus large dans le cadre de médiation tout public le week-end ou/ et d'accueils de jeunes hors temps scolaires.

Pour l'artiste ou le collectif d'artistes résident, il s'agit à la fois de s'engager dans une démarche de création et de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions variées : présentations-rencontres, initiation à la pratique de l'artiste, atelier de création ou toutes autres propositions que l'artiste ou le collectif d'artistes jugera opportunes de proposer en lien avec sa pratique.

L'ensemble des interventions artistiques sera concerté en amont avec le service éducatif du Perche Sarthois.

Les actions à destination du jeune public ont pour objectif de permettre à **6 classes d'acquérir une expérience originale et sensible à l'œuvre et à l'art.**

Ces actions viendront nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant, en répondant aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique
- Le développement d'une culture artistique personnelle (appropriation)

La candidature devra présenter la démarche artistique sur laquelle s'appuiera la création proposée par l'artiste ou le collectif d'artistes.

Restitution/Bilan

Le travail de création de l'artiste ou du collectif d'artistes et des actions de médiations menées auprès du jeune public durant le temps de la résidence donneront lieu à une restitution publique en fin de résidence **le 4 juillet 2025**, si possible en l'église de Saint-Michel-de-Chavaignes.

Proposée par l'artiste ou le collectif d'artistes en concertation avec l'équipe du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, cette restitution finale sera validée par les porteurs du projet et leurs partenaires. Si nécessaire, elle pourra faire l'objet d'un accord écrit entre le Pays du Perche Sarthois et l'artiste ou le collectif d'artistes retenu.

Pilotage et suivi de la résidence

Le comité de pilotage du CLEAC (composé d'élus et d'agents du territoire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, du département de la Sarthe et de partenaires du projet) valide le choix du jury et assure le suivi de la résidence.

La résidence sera coordonnée par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois et en particulier par Lauréanne Gasnier, Chargée de mission Actions éducatives et Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Elles guideront l'artiste ou le collectif d'artistes dans la découverte du territoire.

Elles l'accompagneront tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil...). Elles gèreront l'interface avec les différents interlocuteurs (établissements scolaires, associations culturelles, acteurs du territoire ...) et les partenaires du projet. Elles organiseront les réunions de préparation/rencontres en amont de la résidence en présence de l'artiste et seront un appui et une aide à la diffusion des œuvres et à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'artiste ou le collectif d'artistes bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant maximum de 10 000 € (sa variabilité sera calculée en fonction du temps dévolu à la médiation).

Cette allocation inclut les frais de transport (domicile de l'artiste au lieu de résidence et déplacements internes à la résidence), de repas, l'achat de matériels et de fournitures. L'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements, disposer du permis B et d'un véhicule personnel.

L'hébergement de l'artiste sera fourni et pris en charge par la collectivité dans un lieu central au territoire. Le lieu de l'hébergement envisagé est l'un des deux studios de la Maison Janvier (<https://maison-janvier.pagesperso-orange.fr>), 4 place de l'Église, à Thorigné-sur-Dué (72 160).

Un lieu de travail complémentaire pourra être mis à disposition de l'artiste si besoin (non équipé de matériel) à proximité de l'hébergement.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste et le Pays du Perche Sarthois au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intégrera les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des temps de résidence et d'intervention, de rencontres, d'ateliers et de restitution auprès des publics.

Bilan

L'artiste s'engage à :

- participer au bilan de la résidence
- à informer le Pays du Perche Sarthois de l'évolution de son projet de création s'il y a lieu (aide, prix, contrat avec un producteur, engagement d'un diffuseur...)
- à mentionner le soutien obtenu dans le cadre de la résidence sur tous supports physiques ou numériques de diffusion ou de promotion de l'œuvre
- à autoriser le Pays du Perche Sarthois et ses partenaires à publier les informations sur la résidence et à diffuser la (les) création(s) réalisée(s) dans le cadre des ateliers de médiation et de création. Pour ce faire, le Perche Sarthois et ses partenaires s'engagent à mentionner l'artiste qui en conserve la propriété intellectuelle.

Appel à candidatures

Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une lettre de motivation pour la résidence avec une note d'intention intégrant notamment :
- la proposition du projet artistique propre au candidat avec les pistes de travail

- des pistes de médiation et d'animation auprès des publics valorisant leurs interactions avec le projet artistique du candidat
 - Un portfolio des travaux réalisés et les sources d'inspiration
 - Un curriculum vitae actualisé (précisant les études/formations dans le domaine de la musique et du chant (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences réalisées dans ce domaine)
 - Une note ou un calendrier des disponibilités du candidat sur la période de résidence proposée
 - Un budget prévisionnel indiquant la répartition de l'allocation allouée entre les différents postes budgétaires suivants : honoraires de résidence, honoraires de médiation, honoraires de création, droits de présentation et différents frais de mission (fournitures pour les ateliers, déplacements domicile-résidence et internes au territoire, repas, etc.).

Éléments complémentaires à joindre au dossier :

- Le candidat devra également indiquer le matériel dont il dispose et qu'il peut mettre à disposition de ce projet
- Le candidat doit justifier d'un statut social (ou structure administrative) lui permettant d'émettre des devis et factures
- indiquer qu'il possède bien le permis de conduire et s'il possède également une voiture personnelle

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par voie électronique :

avec pour objet : «Candidature résidence musique et chant» (ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par we transfer ou GrosFichiers) à :

sylvielemercier-pps@orange.fr

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Au plus tard le 15 septembre 2024

Ces dossiers permettront une pré-sélection de candidats. **Les candidats présélectionnés retenus seront amenés à se présenter devant un comité de sélection fin septembre – début octobre 2024.**

Le comité sera composé d'élus et de techniciens du Pays du Perche Sarthois, de conseiller(s) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, de représentants de l'Éducation Nationale, d'un représentant du Département de la Sarthe.

A l'issue des entretiens des candidats, le comité de sélection déterminera le lauréat de la résidence.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

- Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, sylvielemercier-pps@orange.fr, 02 43 93 23 58 / 06 45 92 05 71

